

Nombre de conseillers en exercice : 12 – présents : 9 - votants : 10

L'an deux mil seize, le 11 mars à 20h30, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Gérard Pouchain, Evelyne Lamandé, Maryse Monnier, Hélène Dapremont-Nölp, Michèle Motir, Aurélien Quesnel, Clairette Sohier, Viviane Victor,

Était absent excusé : M. Vladimir Félicijan, (a donné pouvoir à M. Scribe),

Etaient absents : MM Yves Cossé, François Godmet,

Secrétaire de séance : Mme Evelyne Lamandé

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point de délibération à l'ordre du jour ; l'assemblée accepte à l'unanimité.

2016-12 : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR L'ELABORATION DU PLU

En exécution de la délibération du conseil municipal du 16 octobre 2015, Monsieur le Maire a assuré la publicité de la consultation (Ouest-France du 4 novembre 2015) menée pour l'élaboration / révision d'un PLU.

L'organisation de la consultation, selon une procédure adaptée et restreinte, s'est déroulée en deux étapes :

1 - appel à candidature – sélection des trois candidats admis à participer à l'étape suivante

2 - remise des offres – sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour le marché

Les équipes ayant répondu à la première étape sont les suivantes :

- Sté PROJURBA - 1 avenue du Maréchal Foch - 78400 Chatou
- PLANIS - 210 rue Alexis de Tocqueville - 50000 St Lô
- EMERGENCE - 102 ter, Avenue Henry Chéron - 14000 Caen
- NIS - 10 rue Sadi Carnot - 14000 Caen

Une commission s'est réunie pour examiner ces candidatures et en juger la valeur conformément aux critères retenus par le règlement de consultation qui avait été remis aux équipes.

Les critères indiqués pour la sélection des candidatures étaient :

- La qualité des références fournies
- La présence dans l'équipe des compétences attendues et la pertinence de la répartition des tâches

Après avoir examiné les candidatures, la commission a retenu pour la deuxième étape, les trois équipes suivantes :

- Sté PROJURBA
- PLANIS
- NIS

La commission s'est de nouveau réunie pour examiner les offres et en juger la valeur conformément aux critères retenus par le règlement de consultation.

Les critères indiqués pour la sélection des offres étaient :

- Les outils spécifiques mobilisés par l'équipe (1)
- Le calendrier prévisionnel global (2)
- Le nombre, la ventilation et le contenu précis de chacune des réunions proposées (3)
- La proposition de forfait HT d'honoraires détaillée par phase et par intervenant (4)

Après avoir examiné les offres, la commission propose de retenir l'offre du Cabinet NIS (mandataire) en collaboration avec GAMA environnement ainsi que VLG et SN, comme étant l'offre répondant le mieux aux critères retenus, cette offre est établie pour un montant de 34 825 euros HT.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- retient l'offre du cabinet NIS comme étant l'offre la mieux disante et lui apparaissant répondre au mieux aux attentes du conseil ainsi qu'aux dispositions du cahier des charges rédigé pour cette consultation,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec le cabinet NIS, un marché de services en vue de l'élaboration / révision d'un PLU pour un montant de 34 825 euros HT,
- dit que cette dépense est inscrite au chapitre 20 du budget communal,
- sollicite du Département une aide financière au titre de l'aide aux petites communes rurales.

La présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète. Elle sera affichée pendant 1 mois en mairie.

2016-13 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION D'UNE SENTE PIETONNE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 octobre 2015 désignant le maître d'œuvre pour la création d'une sente piétonne entre la rue de Southampton et la rue Saint Martin.

Le maître d'œuvre a passé un appel d'offres selon les règles en vigueur relatives aux marchés publics, les entreprises ayant répondu sont les suivantes :

- Entreprise COLLET TP- rue des Métiers – 14280 Authie
- Entreprise MARTRAGNY TP – 8 route de Meuvaines – 14960 St Côme de Fresné

- Sté COLAS IDFN – rue de l’Avenir – 14650 Carpiquet
- Sté EIFFAGE ROUTE OUEST – ZI espace Dr Alfred Zuckermann – 14270 Mézidon Canon

Une commission s’est réunie pour examiner ces candidatures et en juger la valeur selon le critère unique du prix. Deux entreprises ont été écartées car elles présentaient une offre très au-dessus des deux autres. Une négociation a donc été entreprise avec les deux candidats les moins-disants à savoir Martragny TP et Eiffage Route Ouest.

La commission s’est de nouveau réunie pour examiner les offres selon les critères retenus lors de la négociation et figurant ci-dessous :

- réaliser l’about de toiture en zinc
- remplacer les enrobés rouges par des enrobés rougissants
- supprimer la prestation relative aux espaces verts
- supprimer la reprise des joints au mortier de chaux et faire un enduit gratté sur les murs
- remplacer le caniveau en grés par un CC1 béton
- réduire le volume du puisard
- réduire le nombre de bornes lumineuses avec un objectif de 12 lux moyen.

Après avoir examiné les offres, la commission propose de retenir l’offre de l’entreprise MARTRAGNY TP comme étant l’offre la moins-disante, cette offre est établie pour un montant de 66 595,60 euros HT.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- retient l’offre de l’entreprise MARTRAGNY TP comme étant l’offre la moins-disante et lui apparaissant répondre au mieux aux attentes du conseil ainsi qu’aux dispositions du dossier de consultation
- autorise Monsieur le Maire à signer avec l’entreprise MARTRAGNY TP pour un montant de 66 595,60 euros HT,
- dit que cette dépense est inscrite au compte 2151 - réseaux de voirie, du budget communal.

2016-14 : CREATION DES POSTES SAISONNIERS AU CAMPING

Vu l’ouverture du camping fixée au 15 avril 2016, Monsieur le Maire propose de créer trois postes saisonniers sous forme de contrats à durée déterminée tels que définis ci-dessous:

1) Fonctions de régisseur et d’accueil

- CDD du 1er avril au 30 septembre 2016
- Temps de travail de 35 heures sur 6 jours par semaine, annualisé selon les besoins du service
- Rémunération basée sur l’indice brut 340 de la fonction publique territoriale

2) Fonctions d’agent d’entretien et d’accueil en remplacement

- CDD du 1er avril au 15 septembre 2016

- Temps de travail de 35 heures sur 6 jours par semaine, annualisé selon les besoins du service
- Rémunération basée sur l'indice brut 340 de la fonction publique territoriale

3) Fonctions d'agent d'entretien - ménage des sanitaires et des chalets

- CDD du 4 au 12 juin 2016 et du 4 juillet au 28 août 2016
- Temps de travail de 35 heures sur 6 jours par semaine, annualisé selon les besoins du service
- Rémunération basée sur l'indice brut 340 de la fonction publique territoriale

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide :

- la création des 3 postes en CDD tels que définis ci-dessus
- la rémunération sera basée sur l'indice brut 340 de la fonction publique territoriale
- de charger Monsieur le Maire de nommer à ces emplois.

2016-15 : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE L'ENROCHEMENT A LA CALE DE MEUVAINES

Monsieur le Maire rappelle les grandes marées survenues en février et les constats relatifs au littoral et aux systèmes de protection, à savoir la dégradation de la dune et l'insuffisance de l'enrochement au niveau de la cale de Meuvaines laissant pénétrer les vagues qui détériorent la rue des Roquettes et ses abords.

Un devis a été demandé à l'entreprise Martragny TP pour renforcer l'enrochement dans sa partie située à l'est.

Après délibération, le conseil accepte le devis de l'entreprise Martragny TP d'un montant de 1167 € HT et inscrit cette dépense en investissement au compte 2158 - autres installations.

2016-16 : ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE A UN VETERAN, M. PRITCHARD

Considérant le décès de M. Kenneth Pritchard, vétéran gallois ayant débarqué à Asnelles le 6 juin 1944,

Considérant que M. Pritchard avait exprimé le souhait d'être inhumé à Asnelles, Monsieur le Maire propose d'attribuer une concession dans le cimetière communal.

Le conseil municipal décide :

- d'attribuer une concession à titre gratuit en faveur de M. et Mme Kenneth Pritchard
- de prévoir cet emplacement à côté de la tombe de M. et Mme Maurice Schumann.

2016-17 : PARTICIPATION POUR LE DEPLACEMENT D'UN CONTAINER AU CLNA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le club de char à voile dispose d'un container pour stocker son matériel derrière le bâtiment du club de plongée.

Il est envisagé de déplacer ce container afin de mettre en place une clôture et la mairie pourrait participer à cette opération.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention au CLNA et de faire intervenir les services techniques afin de préparer le futur emplacement de ce container derrière l'office de tourisme.

Le conseil municipal décide par 9 voix pour et 1 contre de :

- octroyer une subvention de 200 € en faveur du CLNA
- démonter la clôture actuelle et mettre en place la nouvelle
- inscrire cette dépense au 6574 - subventions de fonctionnement aux associations.

2016-18 : Avis sur le projet d'implantation des équipements électriques du parc éolien au large du Calvados

Vu les articles R323-25 à R323-48 du code de l'énergie,

Vu la demande d'approbation du projet d'ouvrage relative au projet de parc éolien en mer de Courseulles sur Mer, déposée par la Sté Eoliennes Offshore du Calvados auprès de Monsieur le Préfet en date du 9 février 2016,

Considérant l'arrêté du 17 mai 2001 émanant du ministre de l'équipement, des transports et du logement, de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et du secrétaire d'Etat à l'industrie, fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique,

Un avis est demandé sur le dossier de présentation de la DREAL en date du 11 février 2016 relatif à l'emplacement des ouvrages électriques projetés, à une étude d'impact requise par le code de l'environnement, et à la conformité du projet avec la réglementation technique en vigueur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

2016-19 : DEMANDE D'EMPLACEMENT POUR DE LA VENTE AMBULANTE DE PIZZAS

Vu la demande de Monsieur Girault pour vendre des pizzas aux abords du camping en été,

Vu l'article L310-2 du code du commerce,

Vu les articles L2111-1, L2122-1, L2122-3, L2125-3 du CG3P (code général de la propriété des personnes publiques),

Après en avoir délibéré, le conseil décide de :

- octroyer un emplacement à M. Girault Joël - vendeur de pizzas
- fixer la redevance selon le tarif en vigueur pour le marché hebdomadaire soit 3 €/ml
- autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté fixant les conditions d'occupation du domaine public par Monsieur Girault.

2016-20 : Fixation d'un tarif pour la mise en place de l'estrade lors de la location de la salle des fêtes

Considérant la délibération en date du 2 octobre 2014, définissant les tarifs de location de la salle, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'installer une estrade en fonction de la demande des usagers, et propose d'en fixer le tarif au regard du temps nécessaire à son installation.

Le conseil décide de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes de la manière suivante :

Sans cuisine	Asnellois 190 €	Extérieurs 240 €
Avec cuisine	Asnellois 230 €	Extérieurs 290 €
Vin d'honneur (hors week-end) ou jour en semaine	130 €	
Associations asnelloises	Tarif unique 50 €	
Acompte	50 % à la réservation	
Caution	500 €	
Droit d'accès à l'énergie	0.18 € du kwh	
Vaisselle	0,80 € / couvert complet	
Bris de vaisselle	1,60 € / unité. 10 € / plateau. 5 € / pichet	
Personnel communal	- 50 %	
Forfait ménage	Salle + toilettes 30€	Salle + toilettes + cuisine 50 €
Mise en place de l'estrade	120 €	

Mme Victor se retire à 21h45 après tous les points de délibération.

INFORMATIONS DU MAIRE :

- M. Scribe informe qu'il a fallu faire appel de nouveau aux pompiers pour éviter une inondation du quartier de Roseau Plage lors des grandes marées de mars. Leur intervention en février est estimée à 37 000 euros mais le SDIS accepte à titre tout à fait exceptionnel de ne pas mettre cette facture en recouvrement, la condition essentielle étant de tout mettre en œuvre pour pallier au risque de débordement de la Gronde. Outre la nécessité d'acheter une pompe supplémentaire, M. Scribe a

contacté Mme la Sous-préfète de Bayeux aux fins de réactualiser le projet d'implantation d'un bassin de rétention.

L'inondation a été évitée de justesse et M. Félicijan est vivement félicité pour la gestion des opérations, ainsi que le personnel qui a été d'astreintes.

- M. Scribe donne lecture du courrier de l'association ASLAM organisant le Calvados Beach Basket Tour. En raison du coût élevé de cette prestation, il ne sera pas donné suite à cette proposition.

- M. Scribe donne lecture du courrier de Mme Attard, Députée du Calvados, proposant le nouveau dossier de demande de réserve parlementaire en faveur des collectivités et des associations. L'affiche relative à la recherche de jurés est apposée sur le panneau de la mairie.

- Les toilettes publiques seront raccordées aux réseaux avant la saison estivale.

- Un cirque Zavatta avait demandé en février l'autorisation de s'installer sur la commune, il a occupé la place Mosnier plusieurs jours. Au regard des complications liées à cette installation, il est décidé d'exiger la présentation préalable d'un dossier complet avant accord.

- Toujours à la recherche d'un manège pour enfants, il est probable que M. Godmet ait eu un contact. Un dossier ayant été demandé à Mme Six suite à sa demande, celle-ci n'a pas donné de réponse.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Godmet s'étant mis en quête d'un animateur pour l'été, M. Pouchain recevra les candidats.

- M. Scribe rappelle aux différentes commissions de chiffrer leurs prévisions en vue de la programmation budgétaire.

Tous les points de délibération ayant été abordés, la séance est close à 22h00.

Suivent les signatures

Affichage effectué le
Le Maire, Alain SCRIBE